



Ordonnance de télécom CRTC 2018-178

Version PDF

Ottawa, le 22 mai 2018

Bell Canada – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7566 AMT 7566A Tarif de services d'accès – Modification au service large bande dégroulé (LBD)	3 mai 2018 8 mai 2018	2 juin 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général